

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, Monsieur **Thierry MOSIMANN**
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME**
représentée par son président, Monsieur **Jacques BOLLE**
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 784 448 748 00029

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 1 083 509 €. La subvention est versée en deux fois : le premier versement est de 50 % après signature de l'avenant 2015 par toutes les parties. Le solde après production des pièces prévues dans la convention.

¹ – dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **38 609 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **43 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **1 126 509 €**.

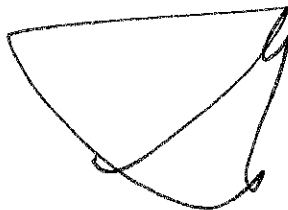
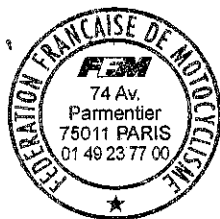
ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le

30 JUIN 2015

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

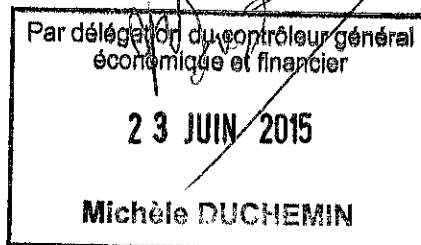



LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

Thierry MOSIMANN

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL



2101 275929

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2013		2014		2015		2016		2017	
Accroître la pratique sportive, notamment en faveur des clubs, en apportant un appui financier et technique aux clubs amateurs		Realise	Cible	Realise	Cible	Realise	Cible	Realise	Cible	Realise	Cible
	Nombre de licences	60501	59000	59256	59000	59500	60000	60500	60500		
	Nombre d'ATP	16258	15000	15403	15000	15100	15200	15300	15300		
	Nombre total de licences et d'ATP	76759	74000	74659	74000	74600	75200	75800	75800		
	Nombre et taux de licences féminines	2634 (4,98%)	2700 (4,58%)	3005 (5,07%)	2700 (4,82%)	2750 (4,82%)	2800 (4,87%)	2850 (4,71%)	2850 (4,71%)		
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	8714 (14,4%)	8900 (15,08%)	8984 (15,11%)	8900 (15,08%)						
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	19	0	17	0						
	Promouvoir la qualification et l'efficacité des fédérations sportives										
	Solidité financière	60,01	60,0 %	0	60,0 %						
	Centrer le rang de la France parmi les grands nations sportives										
	Rang sportif de la France	2	1	1	3	3	3	3	3		
	Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs										
	Taux de suivi médical complet - SHN	85,57%	100%	88,52%	100%	100%	100%	100%	100%		
	Taux de suivi médical complet - Espolis	88,57%	100%	85,71%	100%	100%	100%	100%	100%		
	Emplois d'avenir										
	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	9	0	15					
	Lettres de missions signées dans CIS-Web										
	Nombre et taux de lettres de missions signées	4 (57,14%)	5 (100%)	5	5						

Objectifs partagés		N-2		N-1		N		N+1		N+2	
Objectif	Indicateur	Realise	Cible	Realise	Cible	Realise	Cible	Realise	Cible	Realise	Cible
"PES enduro (spécialités prises en compte pour accès SHN)"	Podiums Europe et Monde		5 et 5	6 Monde	5 et 5		5 et 5		5 et 5		5 et 5
"PES trial (spécialités prises en compte pour accès SHN)"	Podiums Europe et Monde		1 et 1	4 Monde	1 et 1		1 et 1		1 et 1		1 et 1
"PES vitesse (spécialités prises en compte pour accès SHN)"	Podiums Europe et Monde		2 et 2	2 Europe - 6 Monde	2 et 2		2 et 2		2 et 2		2 et 2
"PES motocross (spécialités prises en compte pour accès SHN)"	Podiums Europe et Monde		5 et 5	4 Europe - 4 Monde	5 et 5		5 et 5		5 et 5		5 et 5
"Pratiques sportives non de HN (Motoball, Courses sur Pistes)"	Podiums Europe et Monde		2 et 1	1 Monde	2 et 1		2 et 1		2 et 1		2 et 1
Féminisation de la discipline	Effectif dirigeantes+ officielles+encadrantes	1097	1200	1376 (10%)	1400		1450		1500		1500

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Actions en direction des publics en difficulté sociale	Nombre de structures labellisées "Moto Education - Insertion"	3	3	3	3	3	3	3	4	4
Développement Durable - Nouvelles énergies	Soutien initiatives moto électriques Plans d'aides à l'équipement de motos électriques moto-ball	3	7 plans (21 motos)	15	5 plans moto-ball - 5 plans Ecoles ou Ligues	5 plans moto-ball - 5 plans Ecoles ou Ligues	5 plans moto-ball - 5 plans Ecoles ou Ligues	5 plans moto-ball - 5 plans Ecoles ou Ligues	5 plans moto-ball - 5 plans Ecoles ou Ligues	5 plans moto-ball - 5 plans Ecoles ou Ligues
Actions en faveur de la Sécurité Routière	Nombre réunions CTSR	4	3	4 à 5	4 à 5	4 à 5	4 à 5	4 à 5	4 à 5	4 à 5
Rayonnement de la France	Nombre de représentants à l'UEM et la FIM Nombre d'épreuves Europe et Monde en France et manifestations exceptionnelles	19/22	15 FIM Europe - 13 FIM - 30 Manif.	19/20	19/20	19/20	19/20	19/20	19/20	19/20
Développement des pratiques motocyclistes	Epreuves promotion Rachat de terrain Sécurisation des circuits	82	84 labels: 6 terrains achetés, 194 circuits visités	90/+1	95/+1/+125	100/+1	110/+1	110/+1	110/+1	110/+1
Professionalisation et formation de l'encadrement	Nombre de personnes certifiées dans l'année	125	104	160	170	170	170	170	170	170
Formation des dirigeants	Nombres de personnes formées au niveau international	100	14	selon besoin	selon besoin	selon besoin	selon besoin	selon besoin	selon besoin	selon besoin
soutien aux sportifs - aides personnalisées	Nombre de sportifs aidés	en cours	51	50	50	50	50	50	50	50
Prévention	Nombre de jours de présence Médecins et kinés	en cours	213							
SMR	% de SHN	en cours	75%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Suivi fiches missions CTS		en cours	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Objectifs / Action / Subpériode	Montants budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Actions en direction des publics en difficulté sociale				
Action 1	15 000 €	10 000 €	8 000 €	7 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	15 000 €	10 000 €	8 000 €	7 000 €
"Pratiques sportives non de HN (Motoball, Courses sur Pistes)"	28 000 €	7 500 €	5 000 €	23 000 €
Action 1	28 000 €	7 500 €	5 000 €	23 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	28 000 €	7 500 €	5 000 €	23 000 €
Développement durable - Nouvelles énergies	80 000 €	50 000 €	33 000 €	47 000 €
Action 1	80 000 €	50 000 €	33 000 €	47 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	80 000 €	50 000 €	33 000 €	47 000 €
Féminisation de la discipline	35 000 €	25 000 €	18 000 €	17 000 €
Action 1	35 000 €	25 000 €	18 000 €	17 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	35 000 €	25 000 €	18 000 €	17 000 €
soutien aux sportifs - aides personnalisées	43 000 €	43 000 €	43 000 €	0 €
Action 2	43 000 €	43 000 €	43 000 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	43 000 €	43 000 €	43 000 €	0 €
SMR	30 000 €	30 000 €	20 000 €	10 000 €
Action 3	30 000 €	30 000 €	20 000 €	10 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	30 000 €	30 000 €	20 000 €	10 000 €
Prévention	91 000 €	61 000 €	37 900 €	53 100 €
Action 3	91 000 €	61 000 €	37 900 €	53 100 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	22 000 €	22 000 €	12 400 €	9 600 €
Accompagnement sanitaire préventif	69 000 €	39 000 €	25 500 €	43 500 €
Formation des dirigeants	35 000 €	8 000 €	8 000 €	27 000 €
Action 4	35 000 €	8 000 €	8 000 €	27 000 €
Professionnalisation de l'activité	35 000 €	8 000 €	8 000 €	27 000 €
Développement des pratiques motocyclistes	155 000 €	80 000 €	61 000 €	94 000 €
Action 1	155 000 €	80 000 €	61 000 €	94 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	140 000 €	70 000 €	53 000 €	87 000 €
Structuration fédérale	15 000 €	10 000 €	8 000 €	7 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	25 000 €	15 000 €	10 000 €	15 000 €
Action 1	25 000 €	15 000 €	10 000 €	15 000 €
Programmes d'échanges internationaux	25 000 €	15 000 €	10 000 €	15 000 €
"PES enduro (spécialités prises en compte pour accès SHN)"	610 000 €	245 000 €	196 000 €	414 000 €
Action 2	610 000 €	245 000 €	196 000 €	414 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	610 000 €	245 000 €	196 000 €	414 000 €
"PES trial (spécialités prises en compte pour accès SHN)"	280 000 €	100 000 €	78 000 €	202 000 €
Action 2	280 000 €	100 000 €	78 000 €	202 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	280 000 €	100 000 €	78 000 €	202 000 €
"PES vitesse (spécialités prises en compte pour accès SHN)"	1 000 000 €	540 000 €	320 000 €	680 000 €
Action 2	1 000 000 €	540 000 €	320 000 €	680 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	1 000 000 €	540 000 €	320 000 €	680 000 €
"PES motocross (spécialités prises en compte pour accès SHN)"	500 000 €	315 000 €	203 000 €	297 000 €
Action 2	500 000 €	315 000 €	203 000 €	297 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	500 000 €	315 000 €	203 000 €	297 000 €
Professionnalisation et formation de l'encadrement	70 000 €	55 000 €	47 000 €	23 000 €
Action 4	70 000 €	55 000 €	47 000 €	23 000 €
Professionnalisation de l'activité	70 000 €	55 000 €	47 000 €	23 000 €
TOTAL	2 997 000 €	1 564 500 €	1 067 900 €	1 909 100 €

43 000 €

1 063 509 €

38 609 €

1 041 900 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :
 - cat 61 (indemnité des CTS)
 - cat 64 (transfert direct aux assoc.)

MINISTÈRE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FF MOTOCYCLISME

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 38 609 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servis par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
THIEBAUT Philippe	DTN	X		7 729 €	
LANDAIS Alexis	EN	X		4 726 €	
LAMBERT Frédéric*	EN	X		4 726 €	
ROBERT Olivier	EN	X		4 726 €	
WEILL Frédéric	EN	X		4 726 €	
COURTY Jean-Thierry	CMN		X	945 €	

TOTAL 27 578 €

+ charges correspondantes 11 031 €

Total de la subvention 38 609 €

ANNEXE 4

FEDE FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 AVENUE PARMENTIER

75011 PARIS

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Code Banque
10107

Code Guichet
00105

Code BIC
BREDFRPPXXX

Numéro de compte
00210370503

Clé
11

Domiciliation
BRED PARIS REPUBLIQUE
TEL : 08.20.33.61.05

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :
FR76 1010 7001 0500 2103 7050 311

ANNEXE 4

FEDE FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 AVENUE PARMENTIER

75011 PARIS

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Code Banque
10107

Code Guichet
00105

Code BIC
BREDFRPPXXX

Numéro de compte
00210370503

Clé
11

Domiciliation
BRED PARIS REPUBLIQUE
TEL : 08.20.33.61.05

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :
FR76 1010 7001 0500 2103 7050 311